RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00056
Numéro SIREN : 331 944 504
Nom ou dénomination : A. Vogel France

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 4120

331 944 504 -85 B 56

2021 B 4120

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 130	25 047	5 083	4 673
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	46 067		46 067	46 067
Constructions	543 062	459 805	83 257	104 212
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 405	22 435	13 970	2 980
Autres immobilisations corporelles	185 083	101 554	83 529	102 591
Immobilisations corporelles en cours	18 431		18 431	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	76 923		76 923	76 022
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**936 102**	**608 841**	**327 261**	**336 545**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 155		3 155	3 716
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 083 034		1 083 034	613 486
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	783 711	51 208	732 503	623 258
Autres créances	38 896		38 896	25 690
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	331 441		331 441	388 948
Charges constatées d'avance (3)	5 311		5 311	21 937
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 245 547**	**51 208**	**2 194 339**	**1 677 036**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 181 648**	**660 049**	**2 521 600**	**2 013 580**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

21.6.2021

28.06.2021

« Copie certifiée conforme à l'original »

Copie certifiée conforme à l'original

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	609 796	609 796
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 980	60 980
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	745 188	699 012
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**229 814**	**46 176**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 645 778**	**1 415 964**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	25 000	
Provisions pour charges	160 797	150 166
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**185 797**	**150 166**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 660	183 530
Dettes fiscales et sociales	303 897	228 576
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	64 468	35 344
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**690 025**	**447 450**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 521 600**	**2 013 580**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	690 025	447 450
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 788 983	79 612	5 868 595	4 810 814
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	15 105		15 105	11 600
Chiffre d'affaires net	**5 804 088**	**79 612**	**5 883 699**	**4 822 415**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			90 606	90 523
Total produits d'exploitation (I)			**5 974 306**	**4 912 938**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 701 118	2 486 533
Variations de stock			-469 548	215 353
Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 443	20 425
Variations de stock			561	1 042
Autres achats et charges externes (a)			1 150 690	1 117 769
Impôts, taxes et versements assimilés			237 906	154 692
Salaires et traitements			609 195	546 950
Charges sociales			293 264	263 048
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 187	54 583
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 318	7 487
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			35 631	17 113
Autres charges			103	586
Total charges d'exploitation (II)			**5 646 868**	**4 885 583**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**327 438**	**27 354**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 986	3 342
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				342
Total produits financiers (V)			**3 986**	**3 685**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 048	1 616
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**2 048**	**1 616**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**1 938**	**2 068**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**329 376**	**29 423**

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 122	62 423
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**1 122**	**62 423**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	544	15 519
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	595	665
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 139**	**16 184**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-17**	**46 239**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	99 545	29 486
Total des produits (I+III+V+VII)	**5 979 414**	**4 979 046**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**5 749 600**	**4 932 870**
BENEFICE OU PERTE	**229 814**	**46 176**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.VOGEL FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 521 600 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 229 814 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2 ans
* Constructions : 20 à 30 ans
* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 4 à 25 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.34 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Taux de rotation du personnel : turn over moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2017

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 754	4 576	1 200	30 130
Immobilisations incorporelles	**26 754**	**4 576**	**1 200**	**30 130**
- Terrains	46 067			46 067
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	246 860			246 860
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 640	14 015	11 250	36 405
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	91 504			91 504
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 997	11 119	6 537	93 579
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		18 431		18 431
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**803 270**	**43 565**	**17 787**	**829 048**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	76 022	901		76 923
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**76 022**	**901**		**76 923**
ACTIF IMMOBILISE	**906 046**	**49 042**	**18 987**	**936 102**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 081	4 165	1 200	25 047
Immobilisations incorporelles	**22 081**	**4 165**	**1 200**	**25 047**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	142 648	20 955		163 603
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 659	3 026	11 250	22 435
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 037	22 876		33 913
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 874	6 760	5 993	67 641
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**547 420**	**53 617**	**17 243**	**583 794**
ACTIF IMMOBILISE	**569 502**	**57 782**	**18 442**	**608 841**

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 827 917 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	783 711	783 711	
Autres	38 896	38 896	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 311	5 311	
Total	**827 917**	**827 917**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. & AVOIRS A OBTENIR	1 249
Total	**1 249**

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 609 796,00 euros décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/08/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	699 012
Résultat de l'exercice précédent	46 176
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**745 188**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	745 188
Total des affectations	**745 188**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	609 796				609 796
Réserve légale	60 980				60 980
Report à Nouveau	699 012	745 188	745 188	699 012	745 188
Résultat de l'exercice	46 176	-46 176	229 814	46 176	229 814
Total Capitaux Propres	**1 415 964**	**699 012**	**975 002**	**745 188**	**1 645 778**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		25 000			25 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	150 166	10 631			160 797
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**150 166**	**35 631**			**185 797**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		35 631			
Financières					
Exceptionnelles					

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 690 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 660	321 660		
Dettes fiscales et sociales	303 897	303 897		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 468	64 468		
Produits constatés d'avance				
Total	**690 025**	**690 025**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS FACT NON PARVENUES	49 384
DETTES PROV P/C.P.	37 502
AUTRES CHARGES PERSONNEL A PAYER	65 103
CHARGES SUR CONGES A PAYER	17 024
ORGANIS SOCIAUX CHARGES A PAYER	29 297
ETAT CHARGES A PAYER	13 839
RRR ET AVOIRS A ETABLIR	64 468
Total	**276 616**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 311		
Total	**5 311**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 788 983	79 612	5 868 595
Produits des activités annexes	15 105		15 105
TOTAL	**5 804 088**	**79 612**	**5 883 699**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	7	
Ouvriers		
Total	**10**	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A.VOGEL AG

Forme : SA
SIREN : 390715480

Au capital de : 5 000 000 Francs suisse

Adresse du siège social :
Grunaustrasse 4
CH 9325 ROGGWILL

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 220 797 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 160 797 euros

Régimes à cotisations définies
Montant des cotisations comptabilisées en charges : 30 000 euros

A.Vogel France
Société à responsabilité limitée au capital de € 609.796
5A, rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR 331 944 504 – 85 B 56

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
le vingt-huit mai à 17 Heures,
l'associée unique de la société

« A.Vogel France »

- La société A.VOGEL AG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,

Propriétaire des 40.000 parts sociales de € 15,245 chacune formant le capital social.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annxe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis par Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER, co-gérants non associés.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes, la société SFW CONSULTANTS.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2) Affectation des résultats,
3) Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
4) Quitus à la gérance et au commissaire aux comptes,
5) Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 229.814.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à € 13.726.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique,
décide, sur proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, soit la somme de € 229.814 de la manière suivante :

- la somme de € 100.000 à la distribution d'un dividende de € 2,50 par part sociale,
- le solde de € 129.814 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan dont le solde passera ainsi de € 745.188 à € 875.002.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,50 par part. Il sera mis en paiement au siège social dès après la présente décision.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes par part	**Autres revenus distribués**	
2017	€ 1,25		
2018	--		
2019	--		

TROISIEME RESOLUTION

En application de l'article L 233-19 du Code de Commerce, l'associée unique mentionne conformément aux prescriptions de l'article R 223-26 de ce même code, sur le registre des décisions au moyen de la liste ci-jointe, les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice ou conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
approuve en conséquence le compte rendu qui lui a été fait des actes de gestion accomplis par la gérance et donne quitus entier et sans réserves à ceux-ci pour l'exercice de leur activité au cours de l'exercice 2020 et de sa mission au commissaire aux comptes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



A.VOGEL AG
Monsieur Bernhard BÄRTSCHI

SFW CONSULTANTS
Commissaires aux comptes

A.VOGEL FRANCE SARL
au capital de 609.796,07 €
5A rue Lavoisier
68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

68 rue Jean Monnet - BP 22313 - 68069 MULHOUSE CEDEX - Tél 03 89 42 40 16 - Fax 03 89 59 93 22
E-mail info@sfw-consultants.fr
SAS au capital de 7.803 € - RCS MULHOUSE 383839719 - Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes - Cour d'Appel de Colmar
Laurent WILLINGER - Jean-Christophe DENNI - Sandro CIPRIANO Commissaires aux Comptes - Experts-Comptables

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de la société A. VOGEL FRANCE SARL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée A. VOGEL France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes notamment assurés de la réalité et de l'exhaustivité du chiffre d'affaires et de l'évaluation des stocks

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le document sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 12 Mai 2021

Le commissaire aux comptes
Président
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

Jean-Christophe DENNI